

# Plan d'études cadre Bachelor 2007

## Filière de formation en Psychomotricité

### de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale

Validé par le Comité directeur de la HES-SO dans sa séance du 30 octobre 2007

Version du 11 juillet 2011 validée par le Comité directeur de la HES-SO dans sa séance des  
1-2 septembre 2011

Révisé suite à la décision du Rectorat du 19 février 2013

# TABLE DES MATIERES

Préambule	3
1. Présentation de la profession	3
2. Concept de la filière	4
2.1 Principes pédagogiques et didactiques	4
2.2 Le référentiel de compétences	6
2.3 Axes de formation	9
2.4 Alternance – Formation pratique	10
2.5 Travail de bachelor	13
3. Structure des études	14
3.1 Calendrier académique	16
3.2 Organisation modulaire	16
4. Mobilité-internationalisation	16
5. Qualité	17

# Préambule

La filière de formation en Psychomotricité est intégrée dans le domaine « santé » de la HES-SO qui comprend également les filières de formation en Ergothérapie, Physiothérapie, Nutrition et Diététique, Technique en radiologie médicale, de Sage-femme et en Soins infirmiers.

## 1. Présentation de la profession

Aujourd'hui, en Suisse romande, les interventions psychomotrices sont définies à partir du postulat qu'elles ne s'adressent pas « (...) à la motricité en tant que telle mais à ce que la motricité représente, c'est-à-dire à la personnalité en action. »<sup>1</sup>. En effet, la psychomotricité<sup>2</sup> s'intéresse à l'expression sur le plan corporel des relations entre vie mentale, affective et somatique et considère ces manifestations dans leur interaction avec les facteurs historiques, culturels, sociaux et physiques qui fondent la personne humaine. Son concept se définit d'ailleurs comme « l'ensemble des fonctions motrices intégrées dans l'activité psychique et adaptées aux besoins de la vie relationnelle »<sup>3</sup>.

L'histoire de cette profession et de la notion qui la sous-tend est intimement liée à l'évolution de la place et du rôle du corps, de ses représentations sociales dans notre culture. Les travaux de nombreux philosophes ont contribué à l'émergence et au développement des conceptions qui séparent corps et esprit ou n'en font qu'un à travers une pensée de nature plus phénoménologique et ont imprégné l'évolution de la profession.

Le terme « psychomoteur » est utilisé dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle pour nommer les régions de l'écorce cérébrale où s'opérait la jonction entre image mentale et mouvement. Historiquement, les pratiques psychomotrices seront au départ liées aux modèles du parallélisme psychomoteur, où le corps était considéré comme « un instrument au service du développement des facultés motrices et cognitives ». Par la suite, les recherches à propos du développement de l'enfant<sup>4</sup> ont joué un rôle prépondérant dans la prise en compte de la place du corps dans le développement ; de même, l'abord de la place du corps comme étayage de la pensée et du psychisme<sup>5</sup> ont conduit au point de vue énoncé par J. de Ajuriaguerra: « les thérapeutiques (psychomotrices) doivent permettre à l'enfant de sentir son corps comme objet total dans le mécanisme de la relation. (...) Les thérapeutiques psychomotrices qui agissent et modifient la composante physique corporelle sont en fait également des activités psychothérapeutiques... »<sup>6</sup>. Les recherches de cet éminent neuropsychiatre et psychanalyste viennent ainsi compléter, élargir et instituer le concept de psychomotricité et la pratique qui y est liée en soulignant la dimension relationnelle et interactionnelle des troubles psychomoteurs. De Ajuriaguerra sera d'ailleurs l'instigateur de la création de la formation en Psychomotricité tant en France (1962) qu'à Genève (1964).

L'intermédiaire privilégié des interventions des psychomotricien-ne-s est le corps, le corps impliqué dans une relation intersubjective, mais également le corps inscrit dans le cadre temporel et spatial de la posture ou du mouvement, dans le cadre de la séance de psychomotricité<sup>7</sup>, ou encore le corps tel qu'il est intériorisé et investi comme point d'appui de sa propre identité.

---

<sup>1</sup> Pr. J. De Ajuriaguerra, conférence du 15 mai 1968 à Genève.

<sup>2</sup> La terminologie « psychomotricité » est utilisée dans ce cadre pour faire référence aux pratiques d'intervention en psychomotricité, qu'elles couvrent des dimensions thérapeutiques, éducatives ou préventives, rééducatives ou encore d'investigations ou de conseils.

<sup>3</sup> In Dictionnaire français de médecine et de biologie, Manuila. A. et al. Masson, Paris, 1970-1975

<sup>4</sup> H. Wallon, J. Piaget puis A. Büllinger, entre autres.

<sup>5</sup> S. Freud puis D.W. Winnicott et ses concepts de holding et de handling, D. Anzieu et celui de Moi-peau pour ne citer qu'eux.

<sup>6</sup> In « Thérapie psychomotrice et recherche » no 123, p.17

<sup>7</sup> Par « séance de psychomotricité », nous entendons la rencontre, dans un temps et un espace déterminés, se répétant à intervalle régulier dans une certaine durée, du-de la psychomotricien-ne (auquel peut s'adjoindre un-e autre professionnel-le) ainsi qu'un-e ou des usager-ère-s. En général des objets sont disponibles dans ce temps et cet espace. Les objets, comme le corps d'ailleurs, constituent un des éléments fondamentaux de toute expérience psychomotrice ; en effet, ils suscitent, et soutiennent le mouvement, et ils permettent d'activer des besoins divers, de nature affective, symbolique, de communication, fonctionnelle ou cognitive.

L'activité des psychomotricien-ne-s, en situation thérapeutique, éducative ou de prévention, consiste à interagir avec les personnes au travers des moyens spécifiques que sont le corps, le mouvement, l'espace, le temps, les objets ; on pourrait affirmer que quel que soit l'âge des usager-ère-s, « le lien corporel est en jeu dans les séances de psychomotricité (...) Ecouter un enfant qui agit est une drôle d'idée. Déjà le mot écoute présente un problème, sauf à considérer que l'agir est l'expression d'un sujet sinon présent, peut-être à venir »<sup>8</sup>.

En mettant en place des conditions favorisant la mise en jeu du corps, sa prise de conscience ainsi que son investissement et son usage le-la psychomotricien-ne a pour but de donner ou redonner de meilleures possibilités d'adaptation du corps compris comme reflet de la personnalité en action, dans le temps et l'espace et de faciliter ainsi la relation aux autres, dans les relations individuelles, d'apprentissages comme sociales.

*Champs d'application et domaines d'intervention des professionnel-le-s :*

En Suisse, la formation en Psychomotricité s'inscrit dans le domaine des formations aux professions pédagogiques et pédago-thérapeutiques. Leur formation doit permettre aux diplômé-e-s en Psychomotricité d'exercer une activité dans ces domaines ainsi que dans le domaine médico-thérapeutique<sup>9</sup>.

Dans le champ des mesures pédago-thérapeutiques et médicales, la psychomotricité s'adresse à des personnes dont l'histoire et les comportements psychomoteurs perturbés constituent peut-être un handicap, une entrave à l'organisation de leur vie et/ou une source de malaise. Ces perturbations peuvent être associées ou non à des atteintes génétiques, neurologiques, sensorielles, somatiques et/ou psychologiques.

A travers leurs interventions (investigation, évaluation, thérapie, mesure pédago-thérapeutique/ médico-thérapeutique, conseil, soutien) auprès de personnes de tous âges, les professionnel-le-s de la psychomotricité s'intéressent à l'organisation des fonctions et du fonctionnement psychomoteur d'une personne dans une perspective tant développementale que contextuelle en considérant la façon dont la personne ou l'enfant s'est organisé dans son environnement et son entourage relationnel.

Les psychomotricien-ne-s utilisent différents moyens et démarches méthodologiques, leurs permettant d'« observer, décrire et penser les rapports étroits qu'entretiennent entre elles les diverses fonctions : tonus, motricité, vie émotionnelle, langage gestuel et parlé, orientation spatiale »<sup>10</sup>.

En Suisse romande, la profession s'inscrit de façons diverses dans les structures cantonales au niveau de la pédagogie et de la pédagogie spécialisée mais également des interventions précoces ou de la psychiatrie. Elle est présente dans les équipes ou réseaux pluridisciplinaires (crèches, offices de psychologie scolaire, services médico-pédagogiques, institutions de l'enseignement spécialisé, services de psychiatrie infantile, de psychiatrie adulte, de psycho-gériatrie, établissements médico-sociaux entre autres) au côté des logopédistes, des psychologues, des médecins, des pédiatres et neuro-pédiatres, des enseignant-e-s, des éducateur-trice-s, des professionnel-le-s de la santé. Les psychomotricien-ne-s ont une insertion institutionnelle ou elles/ils travaillent de façon libérale.

## 2. Concept de la filière

### 2.1 Principes pédagogiques et didactiques

La formation en Psychomotricité est une formation de haut niveau qui prépare à une pratique professionnelle qui s'exerce auprès d'enfants dès le plus jeune âge, d'adolescent-e-s, d'adultes et de personnes âgées dans le cadre d'interventions à caractère tant préventif qu'éducatif et thérapeutique. En application du Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles de psychomotricité de la Conférence suisse des directeurs canto-

---

<sup>8</sup> J.-P. Allais in *Thérapie psychomotrice et recherche*, 114-115. p. 22.

<sup>9</sup> Cf. Règlement de reconnaissance concernant les hautes écoles de logopédie et de haute école de Psychomotricité de la CDIP, 3 novembre 2000

<sup>10</sup> De Ajuriaguerra, *ibidem*, 1959, p.427

naux de l'instruction publique (CDIP)<sup>11</sup>, les buts de la formation sont d'acquérir les compétences qui permettront aux futur-e-s professionnel-le-s d'être en mesure :

- d'exercer une activité dans les domaines pédaogo-thérapeutiques et médico-thérapeutiques ;
- d'évaluer et de diagnostiquer les troubles du développement psychomoteur et les handicaps psychomoteurs et de formuler un pronostic d'évolution ;
- de planifier, conduire et évaluer des mesures d'accompagnement et de traitement face à des troubles psychomoteurs ;
- d'exercer une activité de conseil dans leur domaine ;
- de rédiger des rapports et des expertises de manière fondée et en tenant compte des prescriptions légales ;
- de collaborer sur le plan interdisciplinaire, de travailler en équipe et de collaborer avec les autorités ;
- d'intégrer le milieu familial et social dans la thérapie ;
- de collaborer à l'élaboration et la réalisation de projet de recherche ;
- d'analyser et d'évaluer leurs activités ainsi que de planifier leur propre formation continue et complémentaire.

Plus spécifiquement, les objectifs de la formation dispensée dans le cadre de la filière sont :

- connaître et utiliser des connaissances et des concepts théoriques tant fondamentaux que spécifiques ;
- connaître, différencier et utiliser les différents modes d'intervention de la psychomotricité et ses moyens spécifiques ;
- élaborer une réflexion riche et cohérente sur les articulations entre le corps, la motricité et le psychisme, ainsi que d'avoir une ouverture sur les questions liées à la recherche ;
- être capable d'observer et d'analyser des processus psychomoteurs sur soi et chez autrui ;
- être capable de situer et de penser l'organisation psychomotrice du sujet et de lui apporter les moyens de s'épanouir au travers du développement d'une nouvelle organisation lui offrant une liberté d'action plus ample dans son environnement ;
- développer des capacités d'écoute et d'empathie tant corporelles que relationnelles et de savoir en faire usage de façon sensible et professionnelle ;
- savoir utiliser la créativité développée dans le cadre de la formation pour construire de nouveaux outils d'intervention ;
- être capable de s'adapter à des contextes institutionnels et humains variés et de collaborer au sein d'une équipe multidisciplinaire.

Les modules et enseignements sont développés à partir d'un certain nombre de cadres de référence qui mettent en évidence les filiations et réseaux d'appartenance de la profession. Ainsi, certains aspects des disciplines comme la médecine, la psychologie, la pédagogie, la sociologie, les sciences du mouvement et de la psychomotricité sont enseignées tout en respectant une approche de la personne humaine holistique, contextuelle, psychanalytique, systémique et humaniste.

---

<sup>11</sup> [www.cdip.ch](http://www.cdip.ch)

Le plan d'études cadre intègre trois volets dans un processus dynamique de développement des compétences professionnelles :

1. Les fondements théoriques et épistémologiques dispensés dans le cadre d'enseignements professionnels ainsi qu'en collaboration avec la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève (FAPSE).
2. La formation méthodologique dans le cadre d'enseignements articulés avec l'expérience pratique ; dans ce cadre, le processus pédagogique inclut l'acquisition de compétences liées à des aspects de développement personnel dans le champ des expérimentations psychomotrices et relationnelles.
3. La pratique professionnelle dans le cadre de la formation sur le terrain répartie sur les trois ans de formation et qui offre un lien important d'intégration et de confrontation (observation, suivis en psychomotricité avec des groupes, suivis individuels en psychomotricité (travail en réseau, analyse de la pratique).

Les modalités pédagogiques proposées aux étudiant-e-s sont variées (cours magistraux, séminaires, débats, travaux personnels, cours expérimentiels, ateliers, participation à un événement ou production dans ce cadre, etc.) et les impliquent au niveau cognitif aussi bien qu'émotionnel, corporel et symbolique. Par ailleurs, la formation s'appuie sur un processus pédagogique sollicitant l'étudiant-e de différentes manières et sur différents plans lui permettant d'interagir avec ses pairs (petit groupe de 15 à 20 élèves), l'engageant à explorer et à réfléchir, pour apprendre et restituer, lors des évaluations, les connaissances acquises.

## 2.2 Le référentiel de compétences

La complexité et l'imprévisibilité de la réalité des professions des « métiers de l'humain » de la HES-SO impliquent de considérer le-la professionnel-le comme un "entrepreneur-euse en compétences" (G. Le Boterf, 1998) amené-e sans cesse à combiner et à mobiliser des ressources diverses et de différentes natures (savoirs, savoirs faire, savoirs être, savoirs procéduraux, qualités, ressources physiologiques, banque de données, réseaux d'expertise...) dans la singularité d'un contexte professionnel particulier, voire unique.

Afin de développer chez l'étudiant-e la capacité de développer des stratégies, des actions adaptées aux situations professionnelles singulières et diverses, voire imprévues, le plan d'études cadre s'appuie sur un référentiel de compétences pour la formation. Celui-ci reflète la pratique psychomotrice mais ceci à un grand niveau d'abstraction et de généralité. En effet, il s'agit de mettre à jour les principales compétences, sur lesquelles le-la futur-e psychomotricien-ne va s'appuyer pour construire un habitus professionnel (« gestes » du métier s'appliquant à des situations emblématiques de la profession) ainsi que la posture réflexive qu'elle/il actualisera, tissera dans les situations professionnelles concrètes rencontrées.

### *Les pratiques psychomotrices : trois axes conceptuels et épistémologiques en interaction*

Dès 1959<sup>12</sup>, de Ajuriaguerra, a ouvert les champs conceptuels et défini les fondements épistémologiques sur lesquels les professionnel-le-s de la psychomotricité s'appuient. Actuellement, ces champs sont toujours constitués des axes que sont :

- *l'abord sensori-moteur, c'est-à-dire lié aux dimensions sensorielles du développement psychomoteur ;*
- *l'abord de la communication sur ses plans, infra-verbal, préverbal et verbal ;*
- *l'abord lié au rôle de l'environnement dans le développement du sujet (« Un mouvement, aussi simple soit-il, met en jeu des structures et des mécanismes complexes. Sa réalisation nécessite l'intégrité anatomique et fonctionnelle des systèmes nerveux, musculaire et articulaire. Il exprime aussi une intention et s'inscrit dans son environnement relationnel, familial et social, pour lequel il a valeur de signifiant et de communication (...).»<sup>13</sup>).*

---

<sup>12</sup> Indications et techniques de rééducation psychomotrice en psychiatrie infantile, J. De Ajuriaguerra et G. Bonvalot-Soubiran, in la psychiatrie de l'enfant, volume II, fascicule 2, 1959.

<sup>13</sup> La pratique psychomotrice, Y. Belz, in La thérapie psychomotrice, Masson, Paris, 1995.

L'un des enjeux de cette profession est d'intégrer ces trois aspects au cœur d'une pratique qui s'appuie sur la mise en jeu et en corps d'expériences corporelles, motrices, affectives et cognitives de nature intersubjective. En 1959 déjà, De Ajuriaguerra notait « les troubles psychomoteurs, dans leur ensemble, oscillent entre le neurologique et le psychiatrique, entre le vécu plus ou moins voulu et le vécu plus ou moins subi, entre la personnalité totale plus ou moins présente et la vie plus ou moins jouée. »<sup>14</sup>.

### L'organisation psychomotrice et le développement psychomoteur : trois plans en interaction

L'organisation psychomotrice et le développement psychomoteur d'une personne (possibilités/ capacités ; difficultés/ limitations) s'articulent autour de 3 plans :

- *Le plan de la coordination*, compris comme l'ensemble des capacités sensorielles, toniques et motrices, se développe à partir des structures neuro-motrices et témoigne d'un travail d'appropriation et d'instrumentation émanant de l'activité du sujet. Ces capacités se déclinent en compétences sensori-motrices, globales et fines, contribuant au développement du redressement, de l'équilibre et des conduites organisées en fonction d'un but (praxies) ;
- *Le plan de l'ajustement*, compris comme le développement de formes d'harmonisation tonique, émotionnelle et rythmique lors d'échanges avec l'environnement et l'entourage relationnel, conduit à des compétences de communication affective, de synchronie et d'accordage ;
- *Le plan de l'anticipation*, correspondant à une organisation fondée sur des mises en relation sensorielles, affectives et mentales, se décline en capacités à organiser des perceptions, à connaître et comprendre les rapports à l'espace et, au temps, à se représenter et symboliser les expériences.

Les rapports et liens qu'entretiennent ces trois plans témoignent du degré d'intégration et d'adaptation des conduites du sujet et de la nature de l'organisation psychomotrice qui les sous-tend. Ces liaisons évoluent de façon constante au cours de la vie du sujet en fonction des expériences qu'il rencontre.

Dans leurs interventions (champ de l'investigation<sup>15</sup> comme celui du suivi éducatif et/ou thérapeutique), les psychomotricien-ne-s<sup>16</sup> mettent en place des dispositifs permettant des approches conjointes de ces différents plans qui, eux, sont toujours intriqués.

Le référentiel pour la formation reflète les compétences nécessaires aux futur-e-s professionnel-le-s de la psychomotricité afin qu'elles/ils assument les responsabilités de la profession : il compte huit compétences générales qui couvrent les grands champs d'action et de relation des thérapeutes en psychomotricité. La modélisation graphique ci-après situe les compétences des professionnel-le-s de la psychomotricité dans leur articulation avec les contextes où s'inscrivent leurs actions, du contexte très spécifique, intime de la salle de psychomotricité à celui très général, politique, de la société. Les compétences liées à ces contextes sont traversées par les dimensions réflexives et éthiques qui sont le soubassement organisateur des interventions professionnelles ainsi que de leur évolution (axe temporel). Il faut relever enfin que c'est bien le tissage des compétences, leur mise en relation, c'est-à-dire la façon dont elles s'incarnent dans une pratique particulière et contextualisée qui leur est donné. En ce sens, il est fondamental de se distancer d'une définition du concept de compétence réductible à celui de performance.

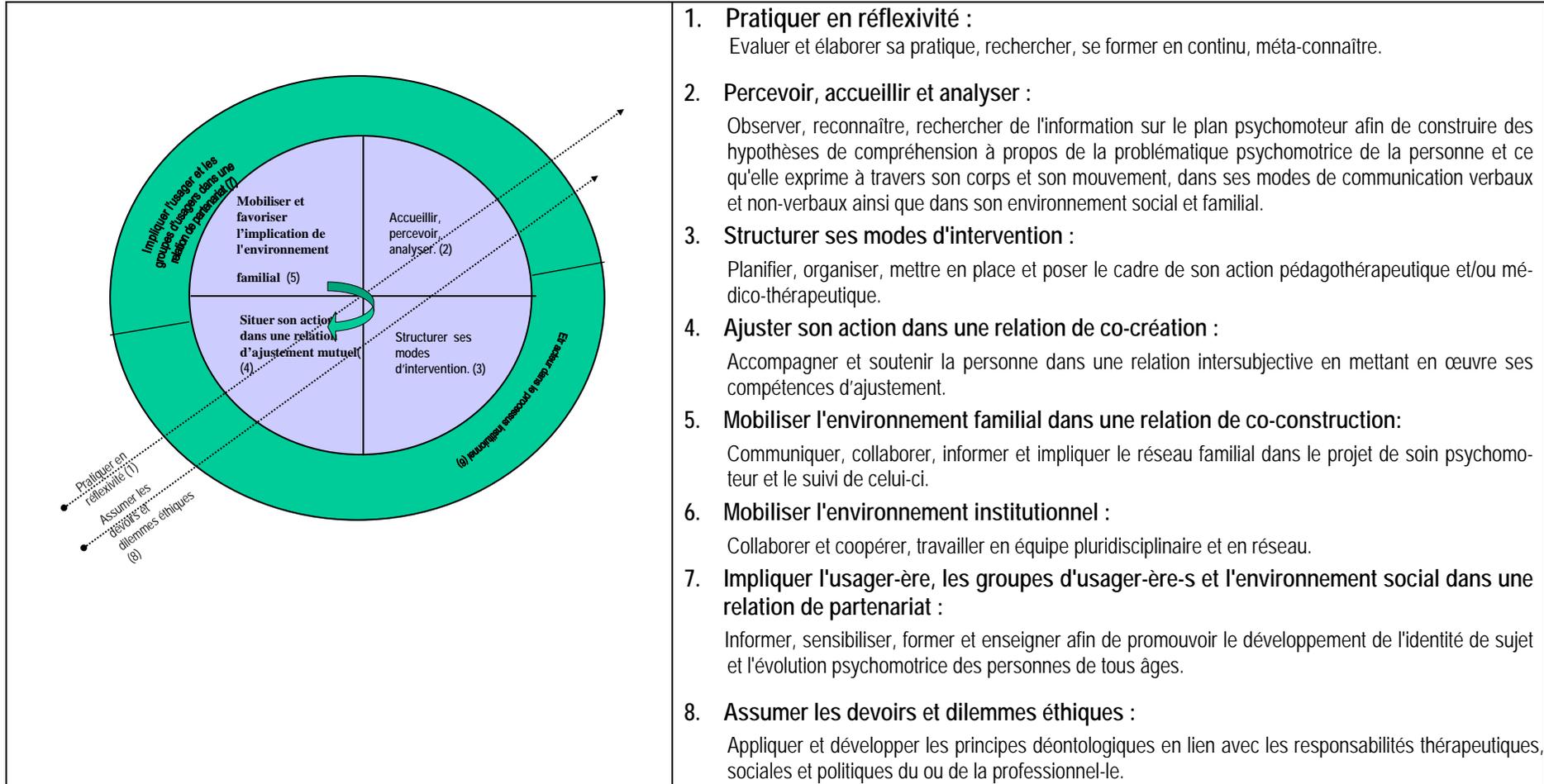
---

<sup>14</sup> Ibidem.

<sup>15</sup> Par investigation, nous entendons le processus d'évaluation de la situation psychomotrice d'un usager ; processus débouchant ou non sur une mesure d'accompagnement.

<sup>16</sup> Tout au long du texte nous utiliserons le terme de « psychomotricien-ne » comme terme générique bien que le titre reconnu soit celui de thérapeute en psychomotricité. En effet, il nous semble important de marquer le fait que les professionnel-le-s travaillent aussi bien dans le domaine de la thérapie psychomotrice, de l'éducation psychomotrice, voire de la rééducation psychomotrice.

Les modules d'enseignements et de formation pratique s'appuient sur un référentiel de compétences<sup>17</sup> qui se déploie dans les dimensions suivantes :



<sup>17</sup> L'entier du référentiel figure en annexe du présent programme cadre

## 2.3 Axes de formation

La pratique psychomotrice est basée sur une formation théorique, méthodologique et personnelle, et s'appuie sur l'expérimentation des processus psychomoteurs ainsi que sur l'alternance intégrative entre la formation à l'école, à l'Université et sur le terrain.

En lien avec les besoins du terrain, les réglementations suisses et le référentiel, la formation développe les compétences des futur-e-s professionnel-le-s (savoirs être, savoirs faire, savoirs disciplinaires,...) en abordant des contenus spécifiques à la psychomotricité mais également en présentant des aspects pertinents des sciences de la motricité, de l'éducation, des sciences humaines et sociales, de la pédagogie spécialisée, de la psychologie, de la psychiatrie, de la méthodologie scientifique, des domaines artistiques et créatifs.

Par ailleurs, la psychomotricité en tant que pratique requiert le développement d'une qualité liée à la présence du corps qui s'exprime « ici et maintenant », dans la relation ; en effet, le corps comme outil de communication est l'instrument premier sur lequel le-la psychomotricien-ne fonde son intervention.

Ce principe, partagé par l'ensemble des formations en Suisse et en Europe, nécessite que le processus pédagogique inclue des enseignements basés sur différents modes d'exploration et d'expérimentation du « corps en relation » ainsi que sur le développement de compétences méta-réflexives dans ce domaine.

Les trois volets de la formation (formation théorique et épistémologique ; formation méthodologique et personnelle ; formation pratique) abordent des thèmes et des problématiques qui reflètent des aspects et ressources majeurs de la profession et sont le support du développement des compétences professionnelles des étudiant-e-s. Au cours des études, l'étudiant-e va à de nombreuses reprises tisser des liens entre ces ressources afin de réaliser un travail de « maillage » qui contribuera fortement à sa professionnalisation ; ce maillage se réalisera à travers la formation pratique et les quatre axes dans lesquels sont répartis les modules de cours/ enseignement :

Ces axes correspondent à des regroupements thématiques pluridisciplinaires :

**Axe I : *Interventions en psychomotricité*** qui regroupe des enseignements et dispositifs de formation relatifs à la construction de repères méthodologiques professionnalisants ; il comporte entre autres des thèmes comme :

- Les enjeux du cadre des séances et de l'intervention psychomotrice :
  - le travail du jouer ;
  - l'espace/ le temps/ les objets ;
  - soi/ l'autre/ le groupe ;
  - les différents plans de symbolisation.
- L'abord de la relation en psychomotricité : intrasubjectivité ; intersubjectivité ; communication ; modalités d'échange ; outils de médiation ; attitude thérapeutique ;
- De l'investigation à l'intervention psychomotrice ;
- L'observation.

Axe II : *Individus, cultures et sociétés* qui regroupe des enseignements et dispositifs de formation relatifs aux cadres et contextes de la profession ; aux rôles et dispositifs professionnels ; aux problématiques sociales et de la santé actuelle ; il comporte entre autres des thèmes comme :

- Les dimensions socio-historiques et l'organisation de la profession et ses champs d'application ;
- Les théories et conceptions du sujet psychomoteur : filiation et appartenances à différents courants de pensées ;
- Les cadres de conceptions des handicaps ; les situations de handicaps ; intégration-insertion et exclusion ; interventions et situations d'apprentissage ;
- La personne et ses systèmes d'appartenance : approches contextuelles ;
- Les étapes et cycles de vie ;
- Les problématiques sociales et de la santé actuelle ; la promotion de la santé et la prévention.

Axe III : *Fondements épistémologiques* qui regroupe des enseignements et dispositifs de formation relatifs aux sciences du mouvement et aux sciences humaines ; il comporte entre autres des thèmes comme :

- L'organisation psychomotrice : fonctions et fonctionnement sensori- et psychomoteur ; neuromotricité, sensorialité et motricité ; anatomie ; développement et troubles sensori et psychomoteurs ;
- Les perspectives développementales et la sémiologie psychomotrice : bébés – jeunes enfants – enfants scolarisé-e-s – adolescent-e-s – adultes – adultes âgé-e-s ; psychopathologie ;
- Les inter-relations entre corps et le psychisme dans la construction de l'identité.

Axe IV : *Processus de formation et projet professionnel* qui regroupe des enseignements et dispositifs de formation relatifs aux thèmes de la formation, de la transformation et de la recherche ; il comporte entre autres des thèmes comme :

- La posture d'apprenant et outils d'apprentissage ;
- La posture réflexive ;
- Les méthodologies de recherche ;
- L'identité, l'éthique et la responsabilité professionnelle ;
- Le rôle professionnel, les collaborations et réseaux, la pluri-, inter- et transdisciplinarité ;
- Le travail de bachelor.

## 2.4 Alternance – Formation pratique

### Alternance intégrative

La formation en Psychomotricité donne une place importante à la formation pratique comme expérience d'intégration progressive du processus de transformation à l'œuvre pendant la formation et son actualisation dans une pratique pré-professionnelle. Cette application de l'alternance se manifeste tant dans le soutien pédagogique accompli par les praticien-ne-s formateur-trice-s lors de la pratique sur le terrain (analyse de la pratique, supervision), qu'à travers des modules d'intégration proposés à l'école ; en effet, ceux-ci sont directement sous-tendus par l'expérience pratique des étudiant-e-s et replacent les contenus théoriques dans une perspective professionnelle.

L'ensemble des axes de formation est ainsi en lien avec la formation sur le terrain ; celle-ci permet non seulement de développer des compétences et attitudes professionnelles, mais elle a également une fonction intégrative en permettant aux étudiant-e-s d'identifier les fonctions, rôles et tâches propres à la profession pour laquelle elles/ils se forment et de questionner le sens des problématiques auxquelles elles/ils sont confronté-e-s.

Les périodes de formation pratique visent le développement de compétences et de ressources liées :

- à l'exercice de la profession dans ses différentes modalités (investigation, bilan, continuité du processus thérapeutique en salle de psychomotricité, insertion dans un réseau, etc.) ;
- à l'acquisition de moyens d'intervention spécifiques, à la psychomotricité et lié à la prise en compte du corps dans ses dimensions émotionnelles, communicationnelles, physiques, psychologiques, cognitives ;
- à la compréhension des problématiques psychomotrices et des processus thérapeutiques ;
- à la compréhension de différentes populations et structures institutionnelles ;
- à la compréhension des besoins des usager-ère-s et des cadres institutionnels ;
- à une pratique réflexive et un esprit de recherche.

Au cours de ces périodes, différents modes pédagogiques sont proposés aux étudiant-e-s, leurs permettant d'approfondir leur expérience mais aussi leur représentation des responsabilités professionnelles à travers des expériences et des prestations de différentes natures :

- observation et participation à des activités proposées par les différents contextes rencontrés ;
- interventions spécifiques auprès d'usager-ère-s, de leur famille ou des équipes et réseaux concernés ;
- développement de projets d'intervention ;
- travail personnel lié aux différentes activités rencontrées (préparation, analyse, rapport).

Les compétences attendues sont différenciées selon le niveau de formation et décrites dans les lignes directrices pour la formation pratique de même que les modalités d'accès et de validation.

### **Les périodes de formation pratique**

Lors de leur formation sur le terrain, les étudiant-e-s réalisent plusieurs expériences des types d'interventions généralement pratiqués par les professionnel-le-s de la psychomotricité :

Selon le niveau de formation, elles/ils doivent acquérir les compétences suivantes :

- S'impliquer en tant qu'observateur-trice participant à la conduite de séances de psychomotricité (niveau I) ;
- Réaliser des conduites de séances en salle de psychomotricité (niveau I) ;
- Réaliser l'expérience de construire, réaliser et ajuster des projets thérapeutiques ou éducatifs en psychomotricité (niveau II) ;
- Expérimenter l'autonomie dans la réalisation de projets d'intervention dans le cadre de la collaboration institutionnelle (niveau III).

Les dispositifs des interventions pour chacune de ces expériences peuvent varier :

- Suivis annuels de thérapies individuelles ;
- Suivis annuels de séances de groupe ;
- Périodes d'observation participante et/ou d'observation ;
- Thérapies brèves;
- Co-animation, co-thérapie et suivis de consultations.

Les étudiant-e-s réaliseront au cours de leur formation l'expérience d'autres types d'interventions tels que bilans, synthèses, consultations, collaboration institutionnelle et/ou de réseau, entretiens avec les parents.

Pour chacune des périodes de formation pratique, l'encadrement pédagogique est assuré par un-e professionnel-le de la psychomotricité reconnu-e. Exceptionnellement, lors de la période de formation pratique III b (cf. ci-dessous, l'encadrement peut être réalisé par un référent institutionnel) dans ce cas, le site de la filière assure l'analyse de la pratique psychomotrice.

L'organisation de la formation pratique tient compte de deux facteurs :

- les paramètres liés aux actes à exercer (cf. ci-dessous) ;
- le temps de présence de l'étudiant-e sur le terrain.

Les périodes de formation pratique se déroulent durant toute la formation dans divers champs d'application et auprès de différentes populations dans toute la Suisse romande.

En lien avec l'organisation des interventions en psychomotricité<sup>18</sup> les périodes de formation pratique prennent une forme hebdomadaire s'échelonnant à raison d'une demi-journée fixe ou une journée chaque semaine, de septembre à juin dans la même institution.

L'ensemble des périodes de formation pratique respecte les contraintes et calendriers en vigueur dans les institutions d'accueil.

Un séminaire d'analyse de la pratique fait partie de chaque période de formation pratique ; il permet au groupe d'étudiant-e-s de mettre en commun les ressources permettant de résoudre une situation clinique leurs posant question.

Par ailleurs, au cours de leur formation, les étudiant-e-s réalisent deux temps de formation pratique d'observation sur des terrains qu'elles/ils n'ont pas rencontrés sans nécessité de prestations spécifiques en psychomotricité (12 jours au total).

Le déroulement des périodes de formation pratique doit permettre aux étudiant-e-s :

- De faire l'expérience de 2 différents champs d'intervention au minimum :

Milieu médico-thérapeutique et/ou pédago-thérapeutique	1 expérience au minimum
Milieu de la prévention, de l'éducation psychomotrice ou de la promotion de la santé	1 expérience au minimum

- De faire l'expérience d'interventions auprès de 2 populations d'âges différents au minimum :

Enfants ou jeunes en âge scolaire (4 –15 ans)	1 expérience au minimum
Petite enfance (0 – 4 ans) / adolescent-e-s / adultes / adultes âgé-e-s	1 expérience au minimum parmi les 4

---

<sup>18</sup> Les psychomotricien-ne-s travaillent avec des usager-ère-s ou des groupes d'usager-ère-s qu'elles-ils accueillent en général en salle de psychomotricité à raison d'une, voire deux fois par semaine, tout au long du processus d'intervention qui peut être de nature éducative, préventive, ou thérapeutique. Le traitement est caractérisé, entre autres, par l'importance de sa continuité et de sa régularité.

- De réaliser l'expérience de plusieurs suivis individuels et de groupes en psychomotricité ;
- D'expérimenter d'autres types d'interventions en psychomotricité particulièrement des processus d'investigation et d'évaluation, synthèses d'équipe, consultations, entretiens avec les parents, représentant-e-s légaux-ales ou autres personnes concernées par la situation, collaborations institutionnelles et/ou de réseaux, rapports ;
- De mettre en place un projet d'intervention en lien avec la spécificité de la profession ;
- D'expérimenter la participation à la vie institutionnelle et d'équipe.

Lorsque cela s'avère nécessaire, le site de la filière fait toute proposition utile afin d'apporter d'éventuelles modifications au parcours de l'étudiant-e.

Dans tous les cas, lorsque des différences de parcours entre étudiant-e-s sont constatées pendant les périodes de formation pratique (niveau I, II, III) et que celles-ci sont liées aux contraintes des offres limitées des institutions d'accueil, les conséquences de cette limitation sur l'organisation des périodes de formation pratique ne peuvent pas préteriter l'avance de l'étudiant-e dans ses études.

## 2.5 Travail de bachelor

### Objectifs

Le travail de bachelor est un acte de formation obligatoire permettant l'acquisition de 15 crédits ECTS lors des semestres 5 et 6 des études en Psychomotricité.

Il s'agit d'une production conséquente fondée sur une démarche de nature scientifique et qui est traitée en lien avec la pratique professionnelle dans une perspective réflexive.

Partie intégrante de la formation, le travail de bachelor a pour objectif de permettre aux étudiant-e-s d'acquérir les moyens de mettre en relation les situations concrètes dans lesquelles elles/ils sont appelé-e-s à travailler les contextes institutionnels, sociaux, pédagogiques, de la santé, politiques et économiques dans lesquels elles s'inscrivent et des théories faisant partie des sciences humaines.

Lors de la réalisation du travail de bachelor, les étudiant-e-s développent et acquièrent des compétences qui concernent le rapport à la recherche et à son objet, le recueil de données et leur analyse, l'organisation de la production ainsi que la relation avec des partenaires. Dans le cadre de cette production, les étudiant-e-s font des apprentissages qui vont leur permettre de développer une distance et un regard critique.

En principe, le travail de bachelor aboutit à un travail écrit rédigé en français.

Les mémoires peuvent être réalisés en petit groupe (2, 3 étudiant-e-s) qui pourraient provenir de filières HES différentes.

### Contenu

Le travail porte sur un objet clairement délimité en lien avec :

- des champs théoriques et pratiques ;
- des usager-ère-s ou groupes d'usager-ère-s ;
- des institutions ou champs d'application ;
- des interventions;
- des problèmes liés à la profession ou la façon dont elle s'inscrit dans la société.

Il peut être orienté vers :

- l'exploration et l'analyse de phénomènes ou de composantes de l'intervention professionnelle ou de son contexte ;
- la description et/ou l'évaluation d'interventions ;
- l'élaboration et/ou l'expérimentation de projets d'action.

### Démarche

*L'élaboration du travail de bachelor implique la construction d'une problématique à partir d'une question de recherche ou à partir d'une intention d'élaborer un projet d'action professionnelle.*

Elle nécessite le développement de références théoriques et méthodologiques adéquates.

L'étudiant-e peut recourir à des méthodes variées, tant quantitatives que qualitatives permettant un recueil de données orienté.

### Étapes

Outres les éléments mis en place dès le début de la formation, les étapes du travail de bachelor sont :

- L'introduction à la recherche et au travail de bachelor ;
- L'élaboration du projet ;
- La réalisation proprement dite ;
- L'évaluation finale.

### La soutenance et le jury

Lorsque les aspects formels du travail sont respectés, les étudiant-e-s présentent leur travail au cours d'une séance de soutenance publique et devant un jury.

Le jury doit comprendre au moins:

- un-e expert-e de la question traitée qui a pour rôle d'évaluer le travail en fonction de sa connaissance du thème et de la problématique ;
- un-e professionnel-le diplômé-e et expérimenté-e qui a pour rôle d'évaluer les résultats en rapport à leur intérêt pour la psychomotricité.

## 3. Structure des études

La formation permet l'acquisition de 180 crédits ECTS, soit 60 par année.

Ceux-ci sont répartis de la façon suivante :

- |  |                  |
|--|------------------|
| • Modules d'enseignement à l'école et à l'Université (FAPSE) | 120 crédits ECTS |
| • Travail de bachelor  | 15 crédits ECTS  |
| • Formation pratique   | 45 crédits ECTS  |

La formation est organisée en deux périodes accompagnant le mouvement de complexification du processus de formation :

- la 1<sup>ère</sup> période est orientée sur le développement des compétences de base permettant à l'étudiant-e de se situer dans le champ professionnel et d'acquérir des repères d'orientation de son action et de ses élaborations (semestres 1, 2 et 3) ;
- lors de la 2<sup>ème</sup> période, il s'agit de construire son identité professionnelle à la fois polyvalente et spécifique, non seulement par rapport à un programme établi mais également en fonction de son

projet de formation à travers des travaux et projets personnels ainsi que des choix de cours optionnels dans le cadre des modules (semestres 4, 5 et 6).

Les modules d'enseignement sont organisés en lien avec l'acquisition des compétences nécessaires à la prise de responsabilité progressive sur le terrain (conduites de séances, projets thérapeutiques, projets d'intervention) et en fonction de dimensions :

- chronologiques
- du normal au pathologique ;
- du nourrisson à l'adulte âgé-e ;
- du général au spécifique ;
- de soi à l'autre et à la dynamique groupale ;
- transversales ;
- de l'observation à l'intervention psychomotrice (investigation, prévention, conseil, éducation, thérapie) ;
- de l'identité personnelle à l'identité professionnelle dans la salle de psychomotricité, l'institution, le réseau et la société.

Au total, la formation pratique équivaut à 45 crédits ECTS sur les 180 que compte la formation.

Elle comporte trois périodes distinctes correspondant à trois niveaux de formation et de compétences décrits dans les lignes directrices pour la formation pratique :

- la période de formation pratique I se déroule à raison d'une demi-journée durant les semestres 1 et 2, et respecte le calendrier de l'institution d'accueil ;
- les périodes de formation pratique II a et II b qui se déroulent à raison d'une demi-journée chacune durant les semestres 3 et 4 ; elles s'inscrivent en principe dans deux institutions différentes ;
- la période de formation pratique III a et III b qui se déroule à raison de 1 jour par semaine dans une institution durant les semestres 5 et 6 ; la période de formation pratique III b comprend un temps de préparation d'un projet d'intervention et sa mise en œuvre sur le terrain de janvier à juin à raison d'un jour par semaine. Les périodes III a et III b peuvent se dérouler dans des institutions différentes.

Les 1350 heures de charge de travail de l'étudiant-e correspondantes sont réparties de la façon suivante au cours de la formation :

- La période de formation pratique de niveau I correspond à 9 crédits ECTS soit 270 heures de charge de travail ;
- La période de formation pratique de niveau II correspond à 16 crédits ECTS soit 480 heures de charge de travail ;
- La période de formation pratique de niveau III correspond à 20 crédits ECTS soit 600 heures de charge de travail ;
- En moyenne pour les périodes I, II, III 2/3 au minimum de la charge de travail se déroule sur le terrain (900 h).

La charge de travail des étudiant-e-s se répartit en termes de présence de l'étudiant-e auprès des usager-e-s ou des personnes concernées par la situation (familles, équipes, réseaux, etc.), de travail connexe tel que préparation des prestations à réaliser, analyse des prestations réalisées, rédaction de rapports, travail personnel et analyse de la pratique.

## 3.1 Calendrier académique

Chaque année académique compte deux semestres d'études :

- le semestre d'automne débutant à la semaine 38 de l'année civile ;
- le semestre de printemps débutant à la semaine 8 de l'année civile.

L'année académique comporte :

- des temps de cours/ enseignement à l'école, d'évaluation et de remédiation ;
- des temps de cours/ enseignement à l'Université, d'évaluation et de rattrapage ;
- des temps de formation sur le terrain ;
- du temps de travail personnel.

Les étudiant-e-s ont sept semaines de vacances dont deux à Noël et une à Pâques ainsi que quatre prenant place en été selon l'organisation du site de formation et de la formation pratique.

L'école a charge d'organiser un planning annuel tenant compte des calendriers liés aux contraintes des partenaires universitaires et du terrain.

## 3.2 Organisation modulaire

Les modules d'enseignement peuvent être répartis sur une base annuelle ou semestrielle. Dans les semestres 3 et 4, leur organisation est semestrielle afin de permettre les échanges Erasmus.

Certains modules comprennent ou sont constitués d'enseignements universitaires de l'offre de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève et déterminés en collaboration avec cette dernière. Ces cours s'inscrivent entre autres dans les domaines de la psychopathologie, de la pédagogie, de la psychologie. Dans ce cadre, les étudiant-e-s sont soumis-es aux mêmes exigences que les étudiant-e-s de la Faculté.

La formation compte un module constitué notamment de 3 crédits ECTS libres que l'étudiant-e peut placer au semestre 5 ou 6 de ses études ; les crédits libres peuvent être suivis dans une autre Haute école ou correspondre à un projet personnel ou de groupe. Le choix de l'étudiant-e répond aux critères suivants : pertinence dans le cadre d'une formation en Psychomotricité, qualité et clarté de la proposition, faisabilité.

Le programme propose également des parts optionnelles de module permettant aux étudiant-e-s de s'intéresser à des aspects particuliers en lien avec la profession ou son contexte. Les modules ainsi que leurs modalités de validation sont décrits dans les fiches modules.

## 4. Mobilité-internationalisation

Dans le cadre des accords de partenariat avec les écoles de psychomotricité étrangères, la filière favorise les échanges dans le cadre du programme Erasmus. Ces échanges peuvent concerner les étudiant-e-s ou les enseignant-e-s.

## 5. Qualité

La filière de formation en Psychomotricité est intégrée dans le système qualité de la HES-SO. Afin de garantir la régulation du dispositif de formation, elle organise régulièrement une évaluation à laquelle les étudiant-e-s et les partenaires de la formation sont associé-e-s.

Le partenariat avec les milieux professionnels permet également d'ajuster le dispositif et les contenus de formation à l'évolution des besoins de la profession et de ses domaines d'application.